ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
(Articles L.211-18 et R.211-35 et R211-40 du code du tourisme)

Dénomination de l'entreprise d'assurance : **MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE (M.A.I.F.)**

Adresse : **200 avenue Salvador Allende - 79038 NIORT CEDEX 9**

Représenté par (nom, prénoms) : **Anne POUPART**

Qualité : Souscripteur Conseil Grands Comptes au Centre de Gestion Spécialisée Associations et Collectivités Niort

Atteste que :

Dénomination de la personne morale (ou nom et prénom de la personne physique) : SO WATT SPORTS ET LOISIRS

Numéro de SIREN :

Adresse : C/ PHILIPPE LUCAS 33 AVENUE DE MIRAMAR 06590 THEOULE SUR MER

A souscrit un contrat convrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, établi conformément aux articles R.211-35 à R.211.40 du code du tourisme tels que modifiés par le décret 2015-1111 du 2 septembre 2015.

La police souscrite porte le n° 2955194H

Le contrat est valable du 1 1 2022 au 31 12 2022 **et couvre les risques suivants :**

Les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle établi conformément aux dispositions de l'article L.211-18 II b du Code du tourisme. Ce contrat comporte des garanties au moins équivalentes, en étendue et en montant, à celles prévues par les dispositions des articles R.211-35 à R.211-40 du Code du tourisme.

Pour un montant de (en euros)[1]: **762 246 €**

Le calcul de ce montant prend en compte l'extension (le cas échéant) du contrat d'assurance aux établissements secondaires (succursales ou points de ventre de l'entreprise/l'organisme immatriculé) ou aux associations/organismes sans but lucratif (membres de l'union ou de la Fédération immatriculée).

En cas de cessation du contrat, l'entreprise d'assurance est tenue d'informer, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé réception, la commission quinze jours au moins avant la date de cessation.

Fait à NIORT le 03/01/2022

Signature et cachet obligatoire de l'entreprise d'assurance

MAIF
Siège Social
200, avenue S. Allende
79038 NIORT Cedex 9

(1) Attention : il ne s'agit pas du montant de la cotisation que vous avez reglée mais bien du montant garanti par votre entreprise d'assurance.